

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **11 avril 2018**, à **19h15**, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Camil Turmel (Lac-Etchemin)
Martine Boulet (Saint-Benjamin)
Adélard Couture (Saint-Camille)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)
Denis Laflamme (Saint-Luc)
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)
Joey Cloutier (Saint-Zacharie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Hector Provençal (Sainte-Rose)
Denis Boutin (Sainte-Sabine)

Et/ou sont absents à cette séance:

René Allen (Sainte-Aurélie)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

Monsieur Donald Couture, maire suppléant de Sainte-Aurélie est présent en remplacement de Monsieur René Allen.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Marie-Josée Fontaine, technicienne en administration, est aussi présente.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2018-04-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR _____ ,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

ORDINAIRE DU 14 MARS, ET SUIVI

- 04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 28 MARS, ET SUIVI**
- 05 - RENCONTRE(S)**
- 06 - ANALYSE DE PROJET(S)**
- 07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE**
- 08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 08.01 - Utilisation non agricole, municipalité de Saint-Magloire**
- 09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**
- 10 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**
 - 10.01 - Projets locaux**
 - 10.01.01 - Moulin La Lorraine**
 - 10.01.02 - Mont-Orignal, coopérative de solidarité**
 - 10.01.03 - Club de golf de Lac-Etchemin**
 - 10.01.04 - Éco-Parc des Etchemins**
 - 10.01.05 - Fêtes du 150ième de Lac-Etchemin**
 - 10.01.06 - Festival de Saint-Magloire**
 - 10.01.07 - Société du patrimoine de Sainte-Justine-de-Langevin**
 - 10.01.08 - Municipalité de Saint-Zacharie**
 - 10.01.09 - Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis**
- 11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**
- 12 - AFFAIRES COURANTES**
 - 12.01 - Intervention du préfet**
 - 12.02 - Plan de relance de la MRC des Etchemins**
 - 12.03 - Transport collectif de la MRC des Etchemins**
 - 12.04 - Polyvalente des Abénaquis**
 - 12.05 - Projet de développement de la zone agricole (PDZA)**
 - 12.06 - Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins (SADC)**
 - 12.07 - Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches**
 - 12.08 - Corporation informatique municipale (CIM)**
 - 12.09 - Mouvement santé mentale Québec**
 - 12.10 - Fondation de la relève des Etchemins**
 - 12.11 - Union des municipalités du Québec (UMQ)**
 - 12.12 - Moisson Beauce**
 - 12.13 - Passion FM**
 - 12.14 - Sécurité civile Landry**
 - 12.15 - Chaudière-Appalaches Économique**
 - 12.16 - Plan de relance de la MRC des Etchemins**
 - 12.17 - La relève agricole de la Chaudière-Appalaches**

(LARACA) et L'Union des producteurs agricoles
Chaudière-Appalaches (UPA)

12.18 - Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford

12.19 - Fondation du coeur Beauce-Etchemin

12.20 - Comité de Développement de Sainte-Aurélie

12.21 - Prévention incendie

12.22 - Ressources humaines

12.23 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

12.24 - Municipalité Sainte-Justine

13 - ADMINISTRATION

13.01 - Liste des comptes à payer

13.02 - État des encaissements et déboursés

14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS

14.01 - Union des municipalités du Québec (UMQ)

14.02 - Sûreté du Québec

14.03 - Moulin La Lorraine

14.04 - Ressource humaine

14.05 - Agent rural

14.06 - Plan de relance de la MRC des Etchemins

14.07 - Bureau de la députée, Dominique Vien

14.08 - Table régionale d'économie sociale de la Chaudière-Appalaches (TRESCA)

14.09 - Centre de communication santé

14.10 - Fédération des producteurs forestiers du Québec

15 - SUJETS DIVERS

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2018-04-02

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 14 MARS, ET SUIVI**

Au point 12.09 du procès-verbal de la séance du Conseil de la MRC des Etchemins du 14 mars dernier, il faudrait lire Guylain Turcotte au lieu de Ghislain Turcotte.

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD
COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars soit et est adopté
et signé tel que rédigé en tenant compte de la correction ci-haut
mentionnée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 28
MARS, ET SUIVI**

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

05 - RENCONTRE(S)

Aucune rencontre.

06 - ANALYSE DE PROJET(S)

Aucun projet.

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE

Aucun sujet.

**08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE**

Afin de libérer Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service
d'aménagement à la MRC des Etchemins, le point 12.17 sera traité avant
le point 8.01.

Demande d'appui LARACA, point 12.17.

-Après discussion, les maires conviennent de ne pas donner suite à cette
demande.

2018-04-03

08.01 - Utilisation non agricole, municipalité de Saint-Magloire

Demande d'avis de la CPTAQ : Utilisation non agricole, Municipalité de
Saint-Magloire.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un projet d'implantation de
nouveaux puits d'alimentation en eau potable, sur le territoire de la
Municipalité de Saint-Magloire, la CPTAQ a demandé un avis à la MRC
à l'égard de ce projet localisé en zone agricole permanente (dossier
418875, CPTAQ);

CONSIDÉRANT l'analyse des critères de l'article 62 de la Loi sur la
protection du territoire et des activités agricoles préparées par M. Yvon
Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, et déposées en
annexe à la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que la demande d'autorisation préparée par la Municipalité de Saint-Magloire (CIMA+) devrait être accordée et ce considérant l'analyse des critères de l'article 62 (voir annexe);

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins considère ce projet conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Etchemins;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

Monsieur Denis Laflamme, maire de la Municipalité de Saint-Luc informe le Conseil de la MRC des Etchemins qu'il a participé à une rencontre avec le Comité culturel le lundi 9 avril dernier, dans laquelle la diffusion de 10 capsules vidéos sur le patrimoine des Etchemins a eu lieu. Cette diffusion sera présentée aux maires et mairesses dans les prochaines semaines.

10 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

Dépôt du compte-rendu de la réunion du Comité technique sur la ruralité tenue le vendredi 6 avril dernier.

10.01 - Projets locaux

2018-04-04

10.01.01 - Moulin La Lorraine

Nouveau coursier.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE
BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par le Moulin La Lorraine et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 5 700,00\$

Coût du projet: 19 885,00\$

QUE suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique

conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée au Moulin La Lorraine pour le projet de *Nouveau coursier* est de 5 700,00 \$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2017-2018 et 2018-2019 disponible pour la Municipalité de Lac-Etchemin. L'acceptation du projet est conditionnelle à l'obtention de la résolution de la municipalité appuyant le projet;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-04-05

10.01.02 - Mont-Original, coopérative de solidarité

Réaménagement et amélioration de la piste #18.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par le Mont-Original, coopérative de solidarité et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 8 400,00\$

Coût du projet: 21 362,00\$

QUE suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à Mont-Original, coopérative de solidarité pour le projet *Réaménagement et amélioration de la piste #18* est de 8 400,00 \$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2018-2019 disponible pour la Municipalité de Lac-Etchemin. L'acceptation du projet est conditionnelle à l'obtention de la résolution de la municipalité appuyant le projet et à la réception d'une justification de la part du promoteur expliquant le fait qu'une seule soumission est présentée pour les travaux de dynamitage et d'excavation. Si cette justification n'est pas jugée satisfaisante, la réception d'une seconde soumission sera demandée;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-04-06

10.01.03 - Club de golf de Lac-Etchemin

Projet d'amélioration 2018.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par le Club de golf de Lac-Etchemin et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 6 300,00\$

Coût du projet: 7 988,03\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée au Club de golf coopératif de Lac-Etchemin pour le *Projet d'amélioration 2018* est de 6 300,00 \$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2018-2019 disponible pour la Municipalité de Lac-Etchemin. L'acceptation du projet est conditionnelle à l'obtention de la résolution de la municipalité appuyant le projet, à la réception du détail des montants prévus de chacun des partenaires contribuant financièrement au projet et à la confirmation du financement de la part du milieu;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-04-07

10.01.04 - Éco-Parc des Etchemins

Palapas (phase 3): Éco-Parc des Etchemins.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Éco-Parc des Etchemins et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 4 700,94\$

Coût du projet: 6 460,94\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à Éco-Parc des Etchemins pour le projet *Palapas (phase 3)* est de 4 700,94 \$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2018-2019 disponible pour la Municipalité de Lac-Etchemin. L'acceptation du projet est conditionnelle à l'obtention de la résolution de la municipalité appuyant le projet;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-04-08

10.01.05 - Fêtes du 150ième de Lac-Etchemin

Quai des Bateaux-Dragons: Fêtes du 150ième de Lac-Etchemin.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Fête du 150ième de Lac-Etchemin et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 640,00\$

Coût du projet: 2 302,00\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à Fête du 150e de Lac-Etchemin pour le projet du *Quai des Bateaux-Dragons* est de 640,00 \$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2017-2018 disponible pour la Municipalité de Lac-Etchemin. L'acceptation du projet est conditionnelle à l'obtention de la résolution de la municipalité appuyant le projet;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-04-09 10.01.06 - Festival de Saint-Magloire

Déplacer paddock de course et installer système d'alimentation en eau permanente: Festival de Saint-Magloire.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par le Festival de Saint-Magloire et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Magloire soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 3 773,00\$

Coût du projet: 4 716,00\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à Festival de Saint-Magloire pour le projet *Déplacer paddock de course et installer système d'alimentation en eau permanente* est de 3 773,00 \$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2018-2019 disponible pour la Municipalité de Saint-Magloire. L'acceptation du projet est conditionnelle à l'obtention de la résolution de la municipalité appuyant le projet;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-04-10 10.01.07 - Société du patrimoine de Sainte-Justine-de-Langevin

Travaux de restauration de la chapelle Sainte-Anne: Société du patrimoine de Sainte-Justine-de-Langevin.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Société du patrimoine de Sainte-Justine-de-Langevin et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Justine soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que

présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 3 900,00\$

Coût du projet: 4 874,56\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à Société du patrimoine de Sainte-Justine-de-Langevin pour le projet *Travaux de restauration de la chapelle Sainte-Anne* est de 3 900,00 \$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2018-2019 disponible pour la Municipalité de Sainte-Justine. L'acceptation du projet est conditionnelle à l'obtention de la résolution de la municipalité appuyant le projet;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-04-11

10.01.08 - Municipalité de Saint-Zacharie

Jardin communautaire et collectif: Municipalité de Saint-Zacharie.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Zacharie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Zacharie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 1 600,00\$

Coût du projet: 2 000,00\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à Municipalité de Saint-Zacharie pour le projet *Jardin communautaire et collectif* est de 1 600,00 \$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2017-2018 disponible pour la Municipalité de Saint-Zacharie. L'acceptation du projet est conditionnelle à l'obtention de la résolution de la municipalité appuyant le projet;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-04-12

10.01.09 - Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Acquisition et installation de nouveaux panneaux de rues: Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 10 430,00\$

Coût de projet: 13 037,29\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis pour le projet *Acquisition et installation de nouveaux panneaux de rues* est de 10 430,00 \$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2018-2019 disponible pour la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aucune résolution.

12 - AFFAIRES COURANTES

12.01 - Intervention du préfet

Monsieur le préfet présente les dossiers prioritaires actuels.

- FARR et TREMCA;
- MOISSON BEAUCE;
- CADMS;
- FORUM JEUNESSE.

12.02 - Plan de relance de la MRC des Etchemins

Dépôt de documents:

Municipalité de Saint-Cyprien;

Municipalité de Saint-Magloire.

2018-04-13

12.03 - Transport collectif de la MRC des Etchemins

Demande de contribution financière au Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDETQ).

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins offre les services de transport collectif régional depuis 2011 et qu'elle appuie financièrement Transport autonomie Beauce-Etchemins;

CONSIDÉRANT les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet 1, qui prévoient que la contribution du Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDETQ) correspondra alors au double de la contribution du milieu (MRC et usagers), et ce, jusqu'à concurrence de 125 000,00 \$ par année;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins prévoit effectuer 15 000 déplacements au cours de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

CONSIDÉRANT QUE, pour les services de transport, la MRC des Etchemins prévoit contribuer en 2018 pour une somme de 24 000,00\$;

CONSIDÉRANT QUE la participation prévue des usagers sera de 47 000,00 \$ en 2018;

CONSIDÉRANT QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires 2018 et que les états financiers viendraient les appuyer;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière estimée du MTMDETQ pourrait être de 125 000,00 \$ pour l'année 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins demande au MTMDETQ, une contribution financière de base de 125 000,00\$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2018;

QUE la MRC déclare avoir l'intention de réinvestir le surplus accumulé de vingt-deux mille huit cent cinquante-trois dollars (22 853,00\$) dans

les services de transport collectif régional au cours des années suivantes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.04 - Polyvalente des Abénaquis

Demande d'appui financier pour l'organisation d'une fête d'après-bal aux finissantes et finissants de la polyvalente des Abénaquis, le 25 juin prochain.

Les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins ont décidé de ne pas participer financièrement à l'organisation d'une fête d'après-bal aux finissants et finissantes de la polyvalente des Abénaquis, le 25 juin prochain.

2018-04-14

12.05 - Projet de développement de la zone agricole (PDZA)

Demande d'obtention des données inhérentes au Rapport sur la caractérisation de la gestion des eaux usées des résidences isolées auprès du COBARIC. Ces informations spécifiques aux municipalités des Etchemins contribueront au PDZA et seront pertinentes pour le PGMR.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale du Comté des Etchemins autorisent la demande d'obtention du Rapport sur la caractérisation de la gestion des eaux usées des résidences isolées auprès du COBARIC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-04-15

12.06 - Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins (SADC)

Nomination d'une personne en remplacement de Monsieur René Allen, maire de la Municipalité de Sainte-Aurélie sur le Comité de la Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins (SADC).

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE le maire de Saint-Camille-de-Lellis, Monsieur Adélarde Couture soit nommé remplaçant jusqu'en juin 2019 sur le Comité de la Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-04-16

12.07 - Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches

Invitation au Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches qui se tiendra le 26 avril prochain à la Vigie de Saint-Jean-Port-Joli.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE Monsieur Richard Couët préfet et Madame Marielle Lemieux préfète suppléante participent à la soirée du Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches le 26 avril prochain, au coût de 115,00\$ par personne, incluant les cocktails, le repas et la soirée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-04-17

12.08 - Corporation informatique municipale (CIM)

CONSIDÉRANT QU'À la suite des élections municipales 2017, le délégué autorisé à représenter la MRC des Etchemins lors de toutes assemblées des membres de la Coopérative d'informatique municipale n'est plus éligible;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins s'est engagée à remplacer à titre de représentant, la personne qu'il a désignée à ce titre.

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER, MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE Monsieur Camil Turmel, maire de Lac-Etchemin, agisse à titre de représentant de la MRC des Etchemins dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférées à titre de membre de ladite Coopérative.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.09 - Mouvement santé mentale Québec

Semaine de la santé mentale, du 7 au 13 mai 2018.

Les membres du Conseil de la MRC laissent à chacune des municipalités du territoire des Etchemins le choix de participer à la campagne de promotion de la semaine de la santé mentale.

2018-04-18

12.10 - Fondation de la relève des Etchemins

Demande de commandite de 500,00\$ de la Fondation de la relève des Etchemins pour son tournoi de golf annuel édition 2018, l'Omnium Marie-Michèle Gagnon, qui aura lieu le samedi 7 juillet prochain, au Club de golf coopératif de Lac-Etchemin.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins verse une commandite de cinquante dollars (500 \$) pour l'événement Omnium Marie-Michèle Gagnon qui aura lieu le samedi 7 juillet 2018 au Club de golf coopératif de Lac-Etchemin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.11 - Union des municipalités du Québec (UMQ)

Point d'information et dépôt de document.

Demande de collaboration dans la révision du modèle du code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

12.12 - Moisson Beauce

Demande de commandite.

Sujet reporté à une séance ultérieure.

Une lettre est expédiée au président de l'organisme, Monsieur Richard Giraudo, expliquant que les maires désirent connaître la position des 8 autres MRC concernées avant de prendre une décision.

2018-04-19

12.13 - Passion FM

Demande de commandite - Souper-bénéfice le 24 mai à Saint-Lazare.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins choisissent le "Plan Bronze" du plan de partenariat au coût de cinquante-cinq dollars (575,00\$) incluant 2 soupers au Centre communautaire de Saint-Lazare, le 24 mai prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.14 - Sécurité civile Landry

Formation des élus municipaux et des directeurs généraux au niveau de la sécurité civile.

Point d'information.

2018-04-20

12.15 - Chaudière-Appalaches Économique

Résolution d'adhésion à l'organisme.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins devienne membre de l'organisme Chaudière-Appalaches Économique, pour un an.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-04-21

12.16 - Plan de relance de la MRC des Etchemins

Adoption du cadre de gestion de l'entente sectorielle du Plan de relance de la MRC des Etchemins.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE le cadre de gestion de l'entente sectorielle du Plan de relance de la MRC des Etchemins soit et est accepté en spécifiant de demander au directeur général, Monsieur David Godin, du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de clarifier le point 3.1 dudit cadre de gestion;

QUE le point 5.9 du cadre de gestion concernant la composition des membres faisant partie du Comité soit et est discuté séance tenante. À l'issue d'un vote majoritaire, les membres du Comité administratif sont et demeurent les mêmes personnes déjà nommées par la résolution 2018-03-07 lors de la séance régulière du 14 mars dernier comme étant les membres officiels du Comité du cadre de gestion du Plan de relance de la MRC des Etchemins;

QUE soit adopté le cadre de gestion de l'entente sectorielle du Plan de relance de la MRC des Etchemins aux conditions ci-haut mentionnées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.17 - La relève agricole de la Chaudière-Appalaches (LARACA) et L'Union des producteurs agricoles Chaudière-Appalaches (UPA)

Ce point a été traité au point 08.

2018-04-22

12.18 - Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford

Demande d'aide financière - Camp de jour unifié Saint-Benjamin, Saint-Louis-de-Gonzague et Sainte-Rose-de-Watford.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins acceptent de verser une somme de trois cents dollars (300,00\$) soit cent dollars par municipalité (Saint-Benjamin, Saint-Louis-de-Gonzague et Sainte-Rose).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.19 - Fondation du coeur Beauce-Etchemin

Demande de contribution financière.

Une lettre leur sera expédiée mentionnant que le Conseil de la MRC des Etchemins a décidé de ne pas participer financièrement étant donné qu'une demande d'aide financière est adressée à chacune des municipalités de son territoire.

2018-04-23

12.20 - Comité de Développement de Sainte-Aurélie

Demande d'aide financière dans le cadre de la 11^{ème} édition du Souper des forestiers.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins acceptent de verser la somme de cent dollars (100,00\$) auprès du Comité de Développement de Sainte-Aurélie dans le cadre de la 11^{ème} édition du Souper des forestiers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-04-24

12.21 - Prévention incendie

Adoption des modifications au règlement concernant la prévention incendie sur le territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins acceptent les modifications au règlement de la prévention incendie telles que déposées par Monsieur Stéphane Royer T.P.I. Préventionniste en sécurité incendie de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-04-25

12.22 - Ressources humaines

Poste d'étudiant au service d'inspection.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont d'accord pour procéder aux démarches nécessaires pour l'obtention d'une ressource humaine (poste d'étudiant) qui sera attitrée au service d'inspection à la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.23 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Dépôt de document.

Une aide financière au montant de quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (47 399,00\$) est accordée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour soutenir l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier.

2018-04-26

12.24 - Municipalité Sainte-Justine

Demande d'aide financière pour le camp de jour de Sainte-Justine et Saint-Cyprien.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins acceptent de verser la somme de cent dollars (100,00\$) par municipalité pour le camp de jour de Sainte-Justine et Saint-Cyprien.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13 - ADMINISTRATION

2018-04-27

13.01 - Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant trois cent trois mille cent dix dollars et quatre-vingts sous (303 110.80\$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

13.02 - État des encaissements et déboursés

État transmis avec l'avis de convocation.

14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS

14.01 - Union des municipalités du Québec (UMQ)

Accusé réception de la résolution 2018-01-08 et explications concernant l'augmentation des coûts de la Sûreté du Québec (SQ).

14.02 - Sûreté du Québec

Point d'information sur le Sommet du G7 au Manoir Richelieu, à la Malbaie, les 8 et 9 juin prochains.

14.03 - Moulin La Lorraine

Remerciement pour la commandite et deux cartes d'admission de courtoisie qui donnent accès gratuitement aux expositions.

14.04 - Ressource humaine

Point d'information, lettre aux directeurs, directrices, maires et mairesses des Etchemins concernés par le service d'inspection en bâtiment et environnement du bureau de la MRC des Etchemins.

14.05 - Agent rural

Lettre de Monsieur Sébastien Ouellet.

Lettre de la Chambre de commerce de Sainte-Justine.

Lettre du Moulin La Lorraine.

14.06 - Plan de relance de la MRC des Etchemins

Communiqué de presse.

14.07 - Bureau de la députée, Dominique Vien

Communiqué de presse et Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

14.08 - Table régionale d'économie sociale de la Chaudière-Appalaches (TRESKA)

Nomination de Madame Marielle Lemieux comme représentante de la Table Régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA) à la Table régionale d'économie sociale de la Chaudière-Appalaches (TRESKA).

14.09 - Centre de communication santé

Nomination de Madame Marielle Lemieux comme représentante de la Table Régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA) au Centre de communication santé Chaudière-Appalaches (CCS) .

14.10 - Fédération des producteurs forestiers du Québec

Campagne "Avez-vous votre forestier de famille?"

15 - SUJETS DIVERS

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

-Monsieur Eddy Lecours président du Moulin La Lorraine commente l'abolition du poste d'agente rurale concernant le volet culture.

-Monsieur Harold Gagnon porte les commentaires suivants:

-L'organisme La relève agricole de la Chaudière-Appalaches (LARACA);

-Futurs investissements du Plan de relance de la MRC des Etchemins;

-Dossier MAPAQ-CPTAQ dans le cadre de gestion de l'entente sectorielle du Plan de relance de la MRC des Etchemins.

-Monsieur Jude Emond porte également un commentaire concernant le dossier culturel, suite à l'abolition du poste d'agent rural dans les Etchemins.

2018-04-28

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h50.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER